



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITE DE SAINTE-JEANNE D'ARC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,

Louise Boivin directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité

QUE :

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Gilbert Béland dans le but d'adopter un règlement concernant le taux de taxation pour l'année 2017.

DONNÉ À SAINTE-JEANNE D'ARC, ce 5e jour du mois d'octobre 2016.

**Louise Boivin
Directrice générale**

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420)

**Je, soussignée Louise Boivin, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8.00 heures et 18.00 heures le 5e jour du mois d'octobre 2016, à chacun des endroits suivants:
Bureau de poste et à l'entrée du bureau municipal.**

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 5e jour d'octobre 2016.

**Louise Boivin
Directrice générale et secrétaire-trésorière**